



Demande de naturalisation

Par meloffe, le 22/02/2012 à 14:51

Bonjour,

Je suis actuellement en couple depuis 5 mois avec un marocain. Entré en France il y a 3 ans avec un visa de court séjour il est actuellement sans papier.

Il a constitué un dossier de demande de naturalisation il y a maintenant cela 1 an 1/2.

Depuis qu'il est sur le sol français il a toujours travaillé mais ses employeurs, peu scrupuleux, ne lui faisaient pas de contrat de travail. Il a du donc attendre l'obtention d'un contrat de travail pour élaborer son dossier à la préfecture des Yvelines.

Cela fait 1 an et demi et il n'a aucune nouvelles de la préfecture. il est conseillé par une association ainsi qu'un avocat. Cependant ces aidants n'hésitent pas à lui soutirer de l'argent quand ils en ont besoin ...

Je suis complètement perdue dans les démarches. Que puis je faire pour l'aider ? Il travaille 5 jours sur 7 avec des horaires qui ne lui permettent pas d'aller lui même à la rencontre de conseillers ou vers des professionnels administratifs.

Je souhaite aussi mettre en avant que l'employeur qui lui a fait le contrat de travail est parti il y a cela 9 mois. Il est reparti au Maroc avec l'argent et a fermé boutique. Son dossier n'est donc plus à jour. Mais pourquoi nous n'avons pas de nouvelles de La préfecture ? Si il s'était rendu compte que le dossier était bancal il nous aurait donné des nouvelles ?

Je suis perdue

La situation actuellement de mon ami la voici : visa expiré, travaillant depuis son arrivée en France, il a le même poste depuis août 2011 dans une entreprise. Il n'a toujours pas de contrat de travail Son patron lui dit que c'est en cours d'élaboration mais rien avance

comment l'aider ? y a t il des recours possibles ? Est il possible de prendre rendez vous avec

la préfecture pour connaître l'état du dossier ?

J'espère vraiment être entendue car mon compagnon vit de plus en plus mal sa situation actuelle. Il travaille et n'a aucune reconnaissance.

Par **malika**, le **03/03/2012** à **20:30**

bonjour meloffe,

Vu que le contrat de travail ne marche pas, la seule autre solution est le mariage. Ils vous faut 6 mois de vie commune (avant ou après le mariage)

et surtout tous documents prouvant que vous vivez bien ensemble :

- factures d'achat,
- EDF/GDF
- compte bancaire
- téléphone
- etc.

tous documents portant vos deux noms.